

## Commune de PORTES-LES-VALENCE : Fiche synthétique descriptive des risques pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2011102-0015 du 12/04/2011, modifié par l'arrêté n°2013217-0010 du 05/08/2013

### 1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn approuvé

Risques pris en compte : **inondation**

Documents de référence : **PSS approuvé le 6 janvier 1979**

(le PSS est un document valant PPRn)

### 2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

Un PPRt approuvé est situé dans le périmètre de la commune.

Effets : **thermique + surpression**

Documents de référence : **PPRt DPPV approuvé le 12 juin 2013**

### 3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement, modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

### 4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du zonage réglementaire du PSS approuvé,
- du zonage réglementaire du PPRt approuvé,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

### 5-Descriptif sommaire des risques

#### Inondation

La commune de Portes-les-Valence est soumise aux crues du Rhône. La dernière très grande crue ayant frappé la commune date de 1856.

Le plan des surfaces submersibles (PSS) a été découpé en 3 zones en fonction de l'intensité de la crue :

- La zone A dite de grand débit correspond aux secteurs fréquemment inondés (crue décennale\*) et aux secteurs recouverts par plus d'1 m d'eau en crue centennale\*.
- La zone B dite complémentaire correspond aux secteurs non inondés en crue décennale et recouvert par moins de 1m d'eau en crue centennale\*.
- La zone C dite de sécurité reprend l'enveloppe de la crue de 1856, notamment pour les secteurs maintenant protégés par des digues insubmersibles à la crue centennale (digues CNR et remblais A7)

La crue décennale a un risque sur dix de se produire chaque année, la crue centennale a un risque sur cent de se produire chaque année.

#### Technologiques

La commune de Portes-les-Valence est soumise aux risques technologiques liés à la présence du dépôt pétrolier de la société DPPV.

Le plan de zonage réglementaire du PPRt approuvé « DPPV », définit trois types de zones :

- **La zone grisée, G**, correspond à l'emprise de la société DPPV à l'origine du risque où seuls sont autorisés les projets en lien avec cette société.

- **La zone rouge, R** : aléas TF+ à F et M+ à M (sans enjeux), le principe est d'y interdire toute construction nouvelle
- **Les zones bleues** : aléas thermiques et surpression, constructible sous réserve du respect des prescriptions du règlement du PPRt comprennent :
  - Deux zones bleu-foncé, B1 et B2, correspondant aux aléas M+ et M.
  - Deux zones bleu-clair, b1 et b2, correspondant à l'aléa faible surpression (35-50 mbar pour b1 et 20-35 mbar pour b2).

### Sismiques

La commune de PORTES-LES-VALENCE est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr).